



COMMUNE DE SAINT-LIVRES

Grand-Rue 20

1176 SAINT-LIVRES

☎ 021 808 72 49

✉ [greffe@st-livres.ch](mailto:greffe@st-livres.ch)

## Déclaration d'engagement du locataire

### Respect des exigences de protection incendie dans les locaux publics

Nom et prénom de l'organisateur	
Nom et prénom de la personne responsable sur place	
Numéro de téléphone portable atteignable durant toute la manifestation	
Date de la manifestation	
Locaux concernés	

L'ensemble des consignes figurant dans la brochure intitulée « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie » doit être respecté pendant toute la durée de la manifestation, notamment :

- Les organisateurs de la manifestation sont responsables de la sécurité contre l'incendie.
- Les décorations inflammables utilisées doivent être conformes à la réglementation en vigueur.
- Si le rassemblement réunit plus de 300 personnes, un responsable de la sécurité doit être désigné
- Lors de la manifestation et tant que les participants, respectivement le public, se trouve dans les locaux, les portes et issues de secours doivent rester déverrouillées à l'intérieur comme à l'extérieur. Aucun matériel, même brièvement, ne doit être déposé devant les issues de secours.

J'atteste avoir pris connaissance des mesures organisationnelles suivantes :

- Un responsable devra être désigné pour chaque issue de secours afin de garantir leur ouverture en cas d'évacuation

Par ma signature, je déclare :

Avoir pris connaissance de la brochure intitulée « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie » et m'engager expressément à en respecter l'intégralité des prescriptions et consignes.

Être couvert par une assurance responsabilité civile.

Date et lieu

.....

Signature de l'organisateur

.....

Date et lieu

.....

Signature de la personne responsable (si besoin)

.....